

Rigard

Nom : *Rigard*

Prénoms : *Pétrus François* Surnoms :

Numéro matricule du recrutement : **340**

Classe de mobilisation : **1907**

ÉTAT CIVIL

Né le *29 décembre 1887*, à *St Georges d'Espéranche*, canton d' *Heyrieux*, département de *l'Isère*, résidant à *St Georges d'Espéranche*, canton d' *Heyrieux*, département de *l'Isère*, profession d' *Cultivateur*

Fils de *Pierre* et de *Félicie*, Française, domiciliés à *St Georges d'Espéranche*, canton d' *Heyrieux*, département de *l'Isère*

Marié le :

DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION.

Classé dans la **1^{re}** partie de la liste en 1908.

Classé dans la **1^{re}** partie de la liste en 1907.

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.

Inscrit sous le n° *83* de la liste d' *Heyrieux*

Incorporé le *8 octobre 1908* et soldat au *2^e classe légis* pour *envoyer en congé le 14 septembre 1910. Certificat de bonne conduite accordé.*

Rappelé à l'activité par suite de la Mobilisation Générale

Départ du *1^{er} Août 1914*, arrivé au corps le *11 août 1914*

Parti au *12^e bataillon de Chasseurs à pied* le *1^{er} Mars 1915*. *Diétd* le *13 avril 1915* à l'hôpital de *Gergermes*

Soucis de 150 fr. payés le 29 février 1916 à M. Rigard Pierre.

Armée active.

Disponibilité et réserve de l'armée active.

Armée territoriale et sa réserve.

CORPS D'AFFECTATION.	NUMÉROS	
	AN CONTRÔLE spécial.	MATRICULE ou an répartition.
<i>99^{ème} d'Inf.</i>		<i>10884</i>
<i>Reg^l d'Inf. Lyon-Vienne</i>	<i>10</i>	<i>10884</i>
<i>12^e B^{de} de Chasseurs à pied</i>		<i>10884</i>

LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE.

Dates.	Communes.	Subdivisions de région.	D'origine. D'adoption. D'abandon.

CAMPAGNES.

Allemagne du 2 Août 1914 au 13 Avril 1915

BLESSURES, ACTIONS D'ÉCLAT, DÉCORATIONS, ETC.

Diétd, Blessures de guerre.

PÉRIODES D'EXERCICES.

PÉRIODES D'EXERCICES.	RÉSERVE		ARMÉE TERRITORIALE		SPÉCIALES	
	1 ^{re} dans l'année	2 ^e dans l'année	1 ^{re} dans l'année	Supplémentaire dans l'année	Spéciales aux hommes du service de garde des voies de communication.	Spéciales aux hommes du service de garde des voies de communication.
	<i>1^{re} dans 1907</i>	<i>2^e dans 1907</i>				

EPOQUE A LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER DANS :

La réserve de l'armée active.	L'armée territoriale.	La réserve de l'armée territoriale.	DATE de LA LIBÉRATION du service militaire.

Ne remplir ce tableau que pour les hommes dont les services font l'objet d'un d' compte spécial (engagés, condamnés, omis, etc.).